vinetur

La Moldavie va instaurer progressivement des taxes nationales sur les importations en provenance de Transnistrie, en commençant par l’alcool et le tabac

Un décret étend progressivement la TVA et les droits d’accise pour aligner d’ici 2030 les échanges de la région séparatiste sur le système fiscal national.

lundi 21 septembre 2026



La Moldavie a publié une décision gouvernementale qui uniformisera le traitement fiscal des marchandises introduites dans le pays par des opérateurs économiques de la région transnistrienne, en étendant par étapes la taxe sur la valeur ajoutée et les droits d'accise à mesure que le gouvernement cherche à aligner les échanges de cette zone sur le système fiscal national.

La décision a été publiée au Journal officiel du pays le 28 août et prévoit un calendrier progressif d'application des règles de TVA et d'accise à certaines catégories de marchandises importées traitées par des entreprises basées en Transnistrie. Selon le texte, l'objectif affiché du gouvernement est d'assurer une application uniforme de la législation fiscale et douanière dans toute la Moldavie, de créer des conditions de concurrence plus équitables et d'intégrer progressivement les entreprises de la région dans le cadre fiscal et douanier national.

La première étape doit commencer le 1er septembre 2026. À compter de cette date, le nouveau régime s'appliquera à un groupe de biens comprenant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et de la nicotine, les parfums, les articles pyrotechniques, les fourrures, les bijoux et les pierres précieuses, ainsi que certains

moyens de transport. L’inclusion des boissons alcoolisées devrait attirer une attention particulière de la part des importateurs, distributeurs et détaillants, car les changements de TVA et d’accise peuvent influer sur les prix et la concurrence sur le marché moldave des boissons, y compris pour le vin, la bière et les spiritueux.

Pour d’autres catégories de biens, la transition interviendra plus tard. La décision gouvernementale indique que certaines matières premières et certains produits pétroliers entreront dans le champ des nouvelles dispositions à partir du 1er janvier 2027. Une étape supplémentaire est prévue pour le 1er avril 2027, date à laquelle le régime devrait s’étendre au gaz naturel, à l’électricité, aux téléphones et aux ordinateurs.

Les autorités moldaves ont indiqué que cette approche progressive vise à laisser le temps aux entreprises de s’adapter et à limiter l’impact sur les prix et les consommateurs. Ce calendrier montre que le gouvernement cherche à concilier ses objectifs fiscaux et réglementaires avec le risque de perturbation pour les entreprises qui dépendent de chaînes d’approvisionnement impliquant la région transnistrienne. En étalant les mesures sur plusieurs années et sur plusieurs catégories de produits, les responsables semblent vouloir éviter un choc brutal dans des secteurs sensibles tels que l’énergie, les biens de consommation et les produits déjà soumis à des droits d’accise.

L’objectif plus large est d’appliquer intégralement le régime fiscal général d’ici 2030 aux marchandises importées par des opérateurs économiques de la région transnistrienne, dans les mêmes conditions que celles applicables aux entreprises du reste de la Moldavie. Concrètement, cela signifierait la suppression progressive du traitement distinct de ces importations et un alignement plus étroit sur les règles fiscales qui encadrent les échanges à l’échelle nationale.

La mesure a aussi une portée politique et économique, car elle touche à l’un des aspects les plus sensibles de la relation économique interne de la Moldavie. La Transnistrie est une région hors du contrôle du gouvernement central à Chișinău, et les arrangements commerciaux impliquant des entreprises qui y sont établies ont longtemps nécessité un traitement particulier. En s’orientant vers un régime fiscal et

douanier unique, le gouvernement moldave signale qu'il souhaite que l'activité économique soit davantage rattachée aux institutions nationales et aux normes juridiques du pays.

Pour le secteur des boissons, l'application anticipée du nouveau régime aux boissons alcoolisées pourrait avoir des effets commerciaux immédiats avant même l'entrée en vigueur des étapes ultérieures. Si les coûts d'importation augmentent ou si les exigences administratives changent, les entreprises pourraient ajuster leurs prix de gros et de détail, et les distributeurs revoir leurs stratégies d'approvisionnement. L'ampleur de ces changements dépendra de la capacité des entreprises à absorber les nouveaux prélèvements et de la rapidité avec laquelle le marché s'adaptera une fois arrivée la date de démarrage du 1er septembre.